Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 55 (1910)
Heft: 4

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

La question des fortifications. — Encore la cartouche d'infanterie. — A propos des cuisines roulantes. — *Le Drapeau Suisse.*

On se rappelle qu'en 1907 le Conseil national adopta une motion de M. Jenni invitant le Conseil fédéral à présenter un rapport sur la question des fortifications dans son ensemble. Dans l'idée du motionnaire, il s'agissait de régulariser les dépenses du service des fortifications, engagées à l'origine sans plan général suffisamment mûri, et dont le poids commençait à se faire trop lourdement sentir au gré de beaucoup. La *Revue militaire suisse* a donné à ce sujet, dans sa livraison de décembre 1908 (Chronique suisse, p. 982 et 983), des détails auxquels nous renvoyons les lecteurs.

Le Conseil fédéral vient de déposer un « Message » en réponse à la motion Jenni. Il conclut au parachèvement des fortifications et, à cet effet, au vote d'un crédit de 4 800 000 fr. à consacrer aux ouvrages du Gothard, et de 700 000 à consacrer à ceux de St-Maurice, sommes dont il propose la répartition entre les cinq exercices 1911 à 1915.

Ce message met les choses au point avec beaucoup de sagesse, semble-t-il. Il paraphrase, au sujet des fortifications, les fameux vers de Corneille sur Richelieu, en les nuançant quelque peu : elles peuvent faire trop de bien pour en dire du mal, elles peuvent faire trop de mal pour n'en dire que du bien.

Elles ont directement à leur actif de donner plus de liberté d'action à l'armée de campagne, dans de nombreuses prévisions, et de constituer pour certains cas, une précieuse garantie de l'inviolabilité de notre territoire. Puis, indirectement, elles ont à leur actif aussi leur influence sur l'instruction de l'armée qui, incontestablement, a profité de l'esprit de corps des troupes de forteresse. Cet esprit a été pour elles un excellent stimulant, et, par contre-coup, a agi par l'exemple sur d'autres troupes et d'autres corps. Il faut tenir compte aussi du profit qu'en a retiré l'armée en ce qui concerne la guerre de montagne. Quand la nouvelle organisation de l'armée aura créé les troupes de montagne, l'instruction de celles-ci bénéficiera de l'expérience acquise par les garnisons du Gothard et de St-Maurice. Les tâtonnements et les hésitations du début leur seront en grande partie évités et certaines de ces troupes pourront utiliser les installations perfectionnées de la région du Gothard.

Au passif des fortifications figure le risque auquel a fait allusion la chronique suisse du mois passé (mars 1910, p. 241), d'absorber dans de trop fortes proportions des éléments nécessaires à l'armée de campagne. On évitera ce risque en se mettant bien au clair sur la mission que l'on entend imposer au réseau des fortifications et en la proportionnant aux ressources disponibles. C'est ainsi que la détermination de celle de St-Maurice est faite par le message avec une précision qui mettra heureusement fin à l'incertitude où l'on se trouvait à cet égard. Saint-Maurice est un simple fort d'arrêt, et sera dorénavant traité comme tel. C'est ce qui explique, entre autres, le crédit modeste demandé pour son parachèvement.

Au surplus, relativement à la défense, le Message fait en passant, une observation très juste et qui mérite d'être relevée. Nous ne faisons pas allusion ici à la comparaison avec les Etats voisins, qui s'imposent, pour l'installation de leur système défensif, des sacrifices en comparaison desquels et proportionnellement auxquels ceux de la Suisse sont modestes. Nous faisons allusion à la comparaison entre la Suisse contemporaine et la Suisse ancienne. Voici ce passage :

Nous avons dépensé de 1896 à 1910 1 $^1/_2$ million en moyenne par an pour l'administration, la construction, l'armement et la munition de guerre des places fortifiées et il faut bien songer qu'une notable partie de ces dépenses, telles que celles pour la construction des casernes, pour l'artillerie à pied et pour bien d'autres matériels, ne nous auraient pas été épargnées si nous n'avions ni tourelles cuirassées, ni casemates. Cette somme représente pour le même laps de temps le 6,2 % du total des dépenses militaires de la Confédération et l'on ne pourra guère prétendre que cette proportion soit exagérée ou inadmissible, surtout si l'on se représente ce que nos ancêtres ont dépensé pour fortifier leurs villes et leurs pays.

C'est absolument vrai. Quand on constate l'importance des ouvrages fortifiés dont nos pères se sont imposés la construction, malgré leurs moyens restreints et leurs ressources limitées, on reste abasourdi. Il vient de paraître un volume extrêmement intéressant de Sidler sur la bataille de Morgarten. L'auteur y donne quelques indications au sujet des fortifications élevées par le tout petit peuple schwytzois en prévision de la campagne contre les ducs d'Autriche, ouvrages développés, qu'avec le sans-gêne de l'époque il pousse jusque sur le territoire étranger. La lecture de Sidler « plaque » on ne peut plus exactement avec l'observation du Conseil fédéral.

Celui-ci n'a pas moins raison quand il ajoute que s'il ne faut pas exagérer la valeur des places fortifiées, il ne faut pas non plus en méconnaître totalement la valeur, et quand il en tire cette conséquence qu'il faut les maintenir à la hauteur des exigences si l'on ne veut pas démoraliser les troupes chargées de les défendre après que par négligence on les a laissées devenir des places intenables. « Il vaut mieux dépenser deux millions pour

maintenir des places en état de défense que de n'en dépasser qu'un pour les mal entretenir. »

On ne peut du reste pas placer les fortifications sous un régime spécial qui les soustraie à l'influence des progrès réalisés par la fabrication des armes et par la technique de la construction des ouvrages fortifiés. « Comme toute chose, — ceci est encore une remarque du Message — les fortifications sont en continuel développement et ce serait se bercer d'une étrange illusion que de s'imaginer que l'on atteindra un jour une limite qui ne sera plus dépassée ; nous ne croyons pas du reste que les représentants du peuple arrivent à supposer que la direction de notre défense nationale puisse être victime d'une telle illusion. »

Cela est clair, mais ce qui n'est pas moins nécessaire c'est que l'ensemble du régime des fortifications soit méthodiquement et normalement ordonné. La nouvelle organisation du service et les décisions auxquelles va aboutir la motion Jenni donnent l'assurance qu'il en sera dorénavant ainsi.

* * *

A côté du crédit pour les fortifications, le réarmement de l'infanterie figure sur la liste des objets dont les Chambres doivent être saisies pendant leur session d'avril. Cette question a été traitée déjà en long et en large, dans de nombreuses livraisons de la *Revue militaire suisse*. Malgré cela, nous avons pu nous convaincre combien elle était mal connue par un grand nombre de nos camarades qui s'y intéressent cependant et attendent sa solution. Cela tient peut-être à ce que la question a été nommée « question du fusil » alors qu'il aurait fallu parler d'une « question de la cartouche ». Sous l'influence de cette appellation, l'accessoire a supplanté le principal, la conséquence est devenue la cause. On entend donc formuler en divers lieux le raisonnement suivant : puisque notre arme actuelle est en somme une très bonne arme, et que d'autre part, l'invention du chargement automatique paraît une espérance réalisable dans un avenir plus ou moins rapproché, pourquoi dépenser la somme considérable de 17 millions pour une transformation qui ne procure pas l'automatisme ? Mieux vaut attendre ce progrès avant de rien commencer.

La question ne se présente pas tout à fait ainsi. La grosse part de la dépense n'intéresse pas la transformation de l'arme, mais la fabrication de la cartouche ; onze à douze millions sont prévus pour cette dernière et l'achat et le montage de la machinerie nécessaire, cinq à six millions seulement pour les modifications projetées au fusil. Si au changement de cartouche, on prétend ajouter un changement d'arme, c'est-à-dire adopter un fusil entièrement nouveau, ce n'est plus 17 millions qui deviennent nécessaires, mais au moins trente et probablement plus.

Le raisonnement a été le suivant : Notre cartouche d'ordonnance nous

laisse dans une dangereuse infériorité vis-à-vis de nes voisins, possesseurs des balles D et S. Un nouveau projectile actionné par une nouvelle poudre nous garantît le rétablissement de l'égalité, voire même une certaine supériorité. C'est à cet effet que la dépense ci-dessus indiquée de onze à douze millions est nécessaire.

Au point de vue tactique, on pourrait se borner là, et si nous étions dans les conditions de nos voisins qui n'utilisent pour ainsi dire pas leur fusil pour un autre but que le but de guerre, nous n'en demanderions pas davantage. Mais nous sommes obligés de songer à nos nombreuses sociétés de tir dont les membres pratiquent activement le tir de stand. Or le fusil d'ordonnance n'ayant pas été construit pour la nouvelle balle, celle-ci se comporte aux distances du tir de stand avec une précision un peu moindre que la balle actuelle. Pour rétablir la parité, il faut fournir à la balle la chambre à cartouche et le canon qui lui conviennent. De là la dépense supplémentaire, un peu accrue par quelques modifications de détail, hausse, guidon, crosse de pistolet.

Y aurait-il économie à ne rien changer à l'arme et à organiser une double fabrlcation de cartouches, la cartouche d'ordonnance actuelle comme munition de paix et la nouvelle comme munition de guerre ? Non, pour les raisons suivantes :

1° Il faudrait avoir double outillage de fabrication, par conséquent de nouvelles usines à côté des actuelles;

2° Au stock de guerre de 150 millions de cartouches, qui sert actuellement pour tous les usages, il faudrait ajouter le stock des munitions de paix, soit environ 25 millions de cartouches, et les locaux de magasinage.

3° Actuellement, le stock des munitions se renouvelle de cinq en cinq ans, la consommation annuelle étant de 30 millions de cartouches. La nouvelle cartouche ne pourrait servir que pour les tirs de combat qui n'absorbent pas 4 millions de cartouches. Il faudrait donc, pour ne pas livrer à la mobilisation des munitions détériorées, rafraîchir par an, à partir de la cinquième année de fabrication, environ 25 millions de cartouches.

En résumé, on ne réaliserait aucune économie, probablement même augmenterait-on les dépenses annuelles pour créer des complications et aboutir à un tir de guerre moins précis aux courtes distances. On ne pourrait faire abstraction de ces dépenses supplémentaires qu'au cas où l'on serait certain de trouver un fusil automatique adapté à la cartouche et qui serait livré aux troupes dans cinq ans. Dans ce cas on commencerait immédiatement la fabrication des nouvelles munitions et, dans cinq ans, au moment où le fusil automatique serait mis en service, le stock des munitions actuelles serait épuisé et celui des nouvelles cartouches au complet. Mais qui peut garantir que d'ici cinq ans le fusil automatique de guerre aura été trouvé, que les Chambres auront voté les 15 ou 20 millions nécessaires à son adoption et que l'arme sera construite ?

Récemment, on a beaucoup parlé, dans la presse, d'un fusil à chargement automatique du général mexicain Mondragon, dont une petite partie de l'infanterie mexicaine aurait, paraît-il, été armée, et que construit la fabrique d'armes de Neuhausen. On avait annoncé un essai de ce fusil à Lucerne, essai qui n'a pas eu lieu. La presse allemande a parlé aussi d'un fusil Mauser. Nous avons publié, dans notre livraison de mars, le programme imposé aux constructeurs par le Ministère français de la guerre, et dans les Informations de la présente livraison on trouvera le programme du Ministère anglais. Ainsi on cherche mais on ne paraît pas encore avoir trouvé. Faut-il jusqu'à solution certaine courir le risque de l'infériorité de notre cartouche alors que chacun reconnaît qu'au point de vue tactique une bonne arme à chargeur peut se mesurer sans aucun désavantage avec un fusil à chargement automatique ? Telle est la question qui se pose actuellement comme elle se posait il y a six mois.

* * *

Puisque en tout état de cause une nouvelle balle, pour déployer toutes ses qualités entraîne la construction d'un nouveau canon, peut-être pourrait-on ménager la transition entre l'arme actuelle et le futur fusil à chargement automatique en réduisant un peu le calibre. On remarquera que dans les programmes français et anglais, cette réduction semble une conséquence de l'automatisme ; le programme français impose aux constructeurs de ne pas descendre au-dessous de 6,5 mm., et le programme anglais fixe les limites extrêmes à 6.85 mm. et 7,1 mm. Sauf erreur, la nouvelle construction Mauser est de 7 mm.

Cette réduction du calibre s'explique par les nécessités de l'extraction du culot. Le calibre diminué permet de donner au culot une forme conique, la partie encerclant le projectile étant plus étroite que la partie postérieure; on évite ainsi l'adhérence du culot aux parois de la chambre à cartouche que provoque parfois la dilatation du tube sous l'action de celle des gaz, et, par répercussion on supprime toute la résistance au jeu de la culasse actionné par le mécanisme automatique.

Si l'on change le canon de notre fusil, il ne sera pas plus difficile ni plus onéreux d'adopter un canon de moins de 7,5 mm. que de ce calibre-là, et l'on s'épargnerait, quand viendra l'heure de l'automatisme, la fabrication d'une cartouche encore nouvelle et les complications qui en résultent.

* * *

Les lignes qu'on vient de lire étaient écrites et les épreuves corrigées quand nous avons reçu la dernière livraison de la *Monatschrift für Offiziere aller Waffen* où le capitaine Merz répondant à la *Revue militaire suisse* de février (Chronique suisse) précise son point de vue [1].

[1] *Nochmal, « zur Gewehr Frage ». Monatschrift* livr. de mars 1910, p. 140 et suiv

Nous ne sommes pas encore tout à fait près de nous entendre, quoique nous en soyons moins éloignés qu'on aurait pu le croire. Pour l'essentiel nos lignes ci-dessus ont répondu par avance à notre camarade. Son point de vue est celui-ci: La nouvelle cartouche est parfaite et son adoption urgente; elle doit être mise immédiatement en état de fabrication. Mais pour une aussi bonne cartouche, il ne faut pas un fusil transformé mais un fusil neuf qui remédie aux quelques imperfections de l'arme actuelle et réalise le chargement automatique.

La nouvelle cartouche pouvant être tirée en campagne par l'arme actuelle, suspendons la fabrication de l'ancienne. L'approvisionnement dont nous disposons nous procure un délai de quatre années au moins; consommons tranquillement cet approvisionnement et, dans quatre ans, quand il aura été consommé, le stock des nouvelles munitions sera au complet et le fusil qui leur convient aura été trouvé et construit.

Là paraît être le point faible du raisonnement du capitaine Merz. Rien ne garantit que dans quatre années le fusil automatique ait été construit. La preuve qu'il en donne est à notre avis très insuffisante. Cette preuve est le programme de construction imposé aux inventeurs par le ministère de la guerre français qui ne les stimulerait pas, explique notre camarade, s'il ne possédait pas un modèle tout prêt; et il ajoute que l'existence en a été avouée en 1907 déjà par le lieutenant-colonel Prat qui a écrit dans sa brochure sur la balle D : « Nous pouvons être assurés que son modèle (le modèle de Châlons) est définitivement établi... et que si les crédits nécessaires étaient votés aujourd'hui, la fabrication commencerait demain... »

La confiance du capitaine Merz est peut-être fondée, mais comme il n'a pas vu le modèle de Châlons et qu'il ignore sur quels fondements le lieutenant-colonel Prat base ses appréciations, il doit avouer que sa confiance est simple article de foi et que le programme du ministère français permet de conclure à la non existence d'un modèle de fusil de guerre automatique suffisant avec au moins autant de vraisemblance que le contraire.

Ainsi, il peut y avoir doute, et il y a doute, la foi du capitaine Merz, malgré toute l'estime que nous éprouvons pour lui, ne nous paraissant pas une garantie suffisante pour trancher une question de défense nationale aussi grave.

Admettons donc que dans quatre ou cinq ans, lorsque notre stock de cartouches d'ordonnance sera épuisé, le nouveau fusil n'ait pas pu être fabriqué. Que fera le capitaine Merz ?

Et notez que quand on dit fabriqué, cela ne signifie pas seulement que le modèle a été inventé ; il doit avoir été éprouvé, c'est-à-dire expérimenté non seulement au point de vue balistique, dans des essais sur chevalet, mais au point de vue tactique, dans des essais en plus grand faits par la troupe. Il faut savoir comment son mécanisme se comporte dans les condi-

tions d'une campagne, où le fusil ne reçoit pas tous les soins qu'on lui donne à la maison, où il subit les intempéries, les pluies prolongées, la neige, où il souffre de la poussière ou de la boue, où il reçoit des heurts, etc. Il faut ensuite que le Conseil fédéral ait été saisi de la question, qu'il ait discuté et établi son plan financier, rédigé son message aux Chambres et l'ait fait traduire. Les commissions parlementaires saisies à leur tour ont aussi besoin d'un délai de délibération, elles assistent à de nouveaux essais, elles rédigent leurs rapports. C'est maintenant les deux Conseils qui discutent, peut-être dans la même session, mais peut-être dans des sessions successives. Il peut aussi se produire des divergences entre eux ; le projet passe de l'un à l'autre, ajourné, le cas échéant, à une troisième session. Enfin le vote intervient et alors seulement on peut songer à la fabrication, avec l'obligation préalable de créer et établir l'outillage nécessaire. Cette fabrication porte sur 150 000 pièces au moins, ce qui n'est pas l'œuvre d'un jour. Après tous ces délais, la livraison est faite aux troupes. Il faudrait que dans quatre ou cinq ans, toutes ces opérations fussent accomplies et cela pour la livraison à notre infanterie, élite et landwehr, d'un fusil au sujet duquel personne ne possède encore aucune donnée certaine. Qui donc, dans de telles conditions aurait le courage d'assumer la responsabilité des propositions du capitaine Merz ? L'autorité politique qui s'y prêterait mériterait d'être balayée par le peuple à la première occasion.

Et si dans cinq ans, le nouveau modèle de fusil étant établi, ses exigences ne correspondaient pas à celles des munitions fabriquées à l'avance au nombre de 150 millions de cartouches ? Elles sont de 7,5 mm. et l'on constaterait, par exemple, que le mécanisme automatique réclame, pour un fonctionnement régulier, du 7 mm. Ici encore que fera le capitaine Merz ?

Il serait de la dernière imprudence de séparer l'étude des munitions de celle du fusil qui doit les employer. Ou nous estimons indispensable l'adoption immédiate de la nouvelle cartouche, — c'est l'opinion de notre camarade et c'est la nôtre, — et dans ce cas, puisque le fusil automatique n'est encore que le fusil de l'avenir, il faut se limiter à la transformation de l'arme actuelle; ou nous voulons atttendre le fusil de l'avenir, et dans ce cas il faut ajourner l'adoption de la nouvelle cartouche. Mais faire l'un sans l'autre, ce serait nous le répétons, de la dernière imprudence, ce serait nous exposer aux plus dangereux mécomptes, ce serait jouer d'une manière impardonnablement légère avec les intérêts les plus impérieux de la défense de la nation.

*
* *

Un de nos camarades nous adresse la lettre suivante au sujet des cuisines roulantes :

J'attire votre attention sur le tableau de la dernière page de la brochure sur les manœuvres de la 2e division, envoyée par M. le colonel divisionnaire

Wildbolz, aux officiers de cette division. Ce tableau mentionne l'heure d'arrivée des trains dans les cantonnements et l'heure du repas de la troupe.

On constate que l'infanterie mange en moyenne trois heures après l'arrivée de ses voitures, tandis que la cavalerie grâce à ses cuisines roulantes, prend ses repas dix minutes à une heure après l'arrivée de ces dernières dans les cantonnements.

Par contre, et c'est ce qui est inféressant à relever, l'artillerie munie également de cuisines de campagne, n'a pas été mieux servie que l'infanterie, C'est aussi deux à trois heures après l'arrivée de ces véhicules que les hommes ont pu toucher leur repas.

Ceci prouve qu'il ne suffit pas de posséder ces appareils pour que la troupe soit mieux traitée que maintenant ; il y a encore la manière de s'en servir.

Il va de soi que si l'on continue les errements actuels, c'est-à-dire exiger que les corps de troupes aillent très loin en arrière toucher les vivres, pendant que les cuisines marchent avec le train de combat, la viande et la marmite se trouvant separées par des kilomètres de route, la cuisine roulante ne servira à rien.

L'idéal serait le système préconisé dans une armée voisine, que jamais les troupes ne fassent toucher elles-mêmes en arrière, mais que ce soit les services de l'arrière qui amènent les vivres aux troupes et avant le départ de celles-ci des cantonnements.

Il va de soi qu'un changement à notre système doit être introduit en même temps que les cuisines de campagne.

Nous remercions notre camarade de sa lettre. La question qu'il soulève est des plus actuelles puisque les premières cuisines roulantes seront probablement livrées cette année-ci aux compagnies du 2e corps d'armée, et, dès l'année prochaine, à celles du 1er corps. Ceux de nos camarades qui voudraient bien étudier la question de l'utilisation des cuisines roulantes et nous adresser le résultat de leur étude rendraient certainement service aux chefs d'unités et à nos troupes. En attendant, peut-être un de nos camarades de l'artillerie nous dira-t-il la raison ou les raisons pour lesquelles le temps est aussi long, malgré les cuisines roulantes, entre le moment de l'arrivée des trains au cantonnement et celui du repas. Quand les trains sont arrivés à 2 ou 3 heures après-midi et que le repas a eu lieu entre 6 et 7 heures, cela s'explique sans doute par un ordre du jour fixant volontairement ces heures-là pour le repas du soir. En revanche, quand les trains arrivent entre 3 et 4 heures et que le repas n'est touché qu'entre 7 et 8 heures, ou qu'ils arrivent entre 6 et 7 heures et que le repas n'a lieu qu'à 9 heures, il faut bien supposer une cause indépendante de la volonté du chef.

Mais même en mettant les choses au pire dans l'artillerie, le tableau prouve que l'absence de cuisines roulantes place l'infanterie en état de sensible infériorité. Dans l'artillerie, les arrivées des trains les plus tardives au cantonnement ont été 6 h. 30 et 6 h. 45, cela dans trois batteries sur neuf, et un seul jour (Nous laissons de côté le 30 septembre. Les circonstances particulières de cette journée permettent mal la comparaison.) Dans l'infanterie

l'arrivée des trains après 6 heures a eu lieu une seule fois dans un bataillon. La troupe y a mangé à 9 h. 30 du soir, c'est-à-dire une demi-heure plus tard que dans les batteries correspondantes. En revanche, dans six cas les trains sont arrivés entre 5 et 6 heures, et dans ces six cas, exception faite pour un bataillon qui a mangé à 7 h. 45, les repas ont eu lieu entre 8 h. 30 et 10 heures. On constate plusieurs cas où les trains sont arrivés avant 5 heures, et où la troupe n'a mangé qu'entre 8 et 9 heures.

Il est certain aussi que le savoir faire des commandants d'unités et celui des cuisiniers probablement, entrent en ligne de compte. Dans tel bataillon, l'intervalle dépasse rarement les 2 $^3/_4$ h. à 3 h., dans tel autre, 4 h. est la moyenne. Mais il faut être prudent dans ces appréciations; des exigences de manœuvres peuvent avoir exercé une influence.

Une seule conclusion nous paraît absolument ferme: de la cavalerie et de l'artillerie, l'une et l'autre munies de cuisines roulantes, celle-là est très vite servie, celle-ci sensiblement moins vite. D'autre part, malgré son infériorité vis à vis de la cavalerie, l'artillerie est généralement plus promptement servie que l'infanterie, sans que la différence soit aussi grande qu'elle semblerait devoir l'être. Nous soumettons donc derechef l'examen du problème à ceux de nos camarades que cet objet intéresse specialement.

* * *

Nous avons un compte à rendre à nos camarades. Un trimestre est maintenant échu, depuis la création du *Drapeau suisse*, la nouvelle petite publication que la *Revue militaire suisse* a entreprise et l'on peut apprécier ses chances de réussite. Elles sont sérieuses. Le résultat du premier lancement justifie les meilleurs espoirs. Au dire des gens du métier, le pour cent des abonnés acquis d'emblée est supérieur à ce qu'il est généralement. Bien entendu, un vigoureux et surtout un persévérant effort est encore nécessaire; l'enfant est né viable, mais il n'est pas déjà capable d'entretenir par lui-même sa vitalité ; ce n'est qu'à la longue qu'il rendra les services que nous ambitionnons pour lui et pour l'armée et que sa diffusion parmi les sous-officiers et soldats et dans les rangs de la jeunesse suisse lui permettra d'exercer son influence sur l'esprit et le moral de nos troupes.

Mais il est entouré de sympathies précieuses. Elles se sont traduites par des concours dévoués.

Parmi ceux-ci nous devons mentionné tout d'abord l'accueil bienveillant fait aux ouvertures de la *Revue militaire suisse* par les collaborateurs dont nous encartons la liste dans la présente livraison. On y trouvera des noms parmi les écrivains les plus en évidence du monde des historiens et des littérateurs de la Suisse romande. Nous sommes partis de l'idée que dès l'instant qu'il s'agissait d'une œuvre d'éducation nationale, on ne saurait être trop exigeant dans le choix des éducateurs. Afin de remplir utilement sa

haute mission, le *Drapeau suisse* doit avoir de la tenue. La banalité ou le laisser-aller ne sont pas des conditions nécessaires de simplicité et de clarté.

Les collaborateurs du *Drapeau suisse* appartiennent aux six cantons et contrées de la Suisse romande. Cela était nécessaire, premièrement pour en faire une œuvre réellement suisse, c'est-à-dire dominant les limites cantonales et les frontières politiques et confessionnelles, secondement pour que les lecteurs de ces cantons y trouvassent non seulement ce qui leur est commun, mais parfois aussi ce qui est propre à chacune de leurs petites patries. C'est en exécution de ce programme, par exemple, que le *Drapeau suisse* a entrepris cette année-ci, le récit de l'entrée des cantons romands dans la Confédération, à l'occasion des anniversaires de ces événements, et chaque fois par un ressortissant du canton intéressé.

Parmi les concours de la première heure, nous devons des remerciements spéciaux à de nombreux amis et à la plupart des commandants d'unités de l'élite qui ont bien voulu nous procurer de nombreuses adresses de leurs sous-officiers et soldats. Grâce à eux tous, le *Drapeau suisse* a pu former le premier noyau de ses abonnés, celui autour duquel s'agglomèreront les nouvelles recrues qui doivent assurer son avenir.

Nous devons remercier aussi le comité d'instruction militaire préparatoire, dont nos « Informations » signalent ci-après la constitution. D'autres comités du même genre ne manqueront pas de surgir dans tous les cantons romands ; ils trouveront dans le *Drapeau suisse* un trait d'union naturel et un journal toujours prêt à les seconder. Comme le fait ressortir une circulaire du comité vaudois, à l'éducation physique de la jeunesse et à sa préparation au tir que les cours préparatoires poursuivent, il est indispensable de joindre l'éducation des cœurs. Voilà pourquoi nos camarades du comité ont résolu d'entretenir avec le *Drapeau suisse* des relations étroites ; il pourra concourir à la réalisation du programme qu'ils ont résumé en ces termes : assouplir les corps, exercer le coup d'œil, élever les cœurs !

Nous voudrions maintenant demander aussi leur appui aux lecteurs de la *Revue militaire suisse*. Nous ne l'avons pas fait jusqu'ici ; il ne nous plaisait pas de promettre plus de beurre que de pain, suivant l'expression populaire, et nous attendions de pouvoir les mettre à même de juger non sur des assurances à terme mais sur des faits acquis. Ils sont maintenant au courant, et s'ils admettent qu'en leur qualité de chefs de troupes ils ont avantage, eux aussi, pour l'accomplissement de leur délicate mission, à élever les cœurs de leurs soldats, ils ne nous refuseront pas leur utile coopération. Nous joignons à la présente livraison une carte de souscription d'abonnement. Si chacun d'eux s'en servait pour trouver parmi ses sous-officiers ou soldats ou parmi les jeunes gens de son entourage un abonné, ils hâteraient beaucoup le moment où le *Drapeau suisse* sera en état de se suffire à lui-même.

Nous les remercions d'avance de ce qu'ils voudront bien faire dans ce but.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier.)

La politique et les ministres de la guerre. — Gestion du général Luque. — Une manifestation malencontreuse. — Critiques au sujet des récompenses. — Mutations. — Weyler et Polavieja promus maréchaux. — Le général Aznar, ministre de la guerre.

En terminant ma chronique précédente, je célébrais avec joie le retour du général Luque au ministère de la guerre ; mais cette joie n'a été que de courte durée. En effet, la politique, ou pour mieux dire, les divisions intestines du parti libéral ont amené la chute du ministère, présidé par M. Moret, environ trois mois après le fameux débat parlementaire suscité par l'exécution de Ferrer, débat qui obligea les conservateurs à céder le pouvoir au parti adverse, simplement parce qu'il avait plu au chef nominal du dit parti d'afficher plus ou moins ouvertement une certaine sympathie pour les protestations des amis de l'anarchiste en question. Ce fut, de la part de M. Moret, une grave erreur que de chercher à revenir au pouvoir en faisant opposition à un acte légal et nécessaire, et cette erreur, il l'a payée cher, car non seulement il lui fut signifié, d'une manière quelque peu sommaire, d'avoir à renoncer à la présidence du conseil des ministres, mais encore il est rentré dans le rang d'une façon qui fait prévoir que sa carrière politique est virtuellement terminée.

Au cabinet Moret a succédé un gouvernement présidé par M. Canalejas, jadis radical exalté et aujourd'hui libéral modéré, à tel point que les mauvaises langues prétendent qu'il n'est qu'une doublure, en attendant le jour peu éloigné où M. Maura reprendra, avec la direction des affaires publiques, sa politique ultra-conservatrice. Et, comme depuis quelques années, nous voyons s'implanter chez nous la fâcheuse habitude de placer à la tête du ministère de la guerre un général qui n'est ni celui qui serait à même de rendre les plus grands services à l'armée, ni celui qui pourrait être le mieux renseigné sur les institutions militaires dont nous avons besoin, mais simplement celui qui convient à l'homme politique chargé de désigner les membres du gouvernement, nous avons eu le regret de voir s'en aller le général Luque, uniquement parce que M. Moret avait été congédié par le roi. Cette façon d'agir est, à tous égards, déplorable ; elle nous révèle une inexplicable contradiction, car, tandis que d'un côté on trouve mauvais, avec raison, que les militaires de n'importe quel grade fassent de la politique, de l'autre, on proclame officiellement la nécessité de transformer un général, par le seul fait qu'il a été ministre, non pas en serviteur attitré d'un parti politique, mais en quelque chose de moindre, en serviteur d'un homme politique au sort duquel ce général doit lier sa destinée, quelque mauvais que

soient, pour les intérêts de l'armée et partant du pays, les résultats de cet abus de particularisme.

Parce que M. Moret n'a pas réussi dans ses fonctions, il a fallu que le général Luque, malgré les grands espoirs qu'on avait fondés sur sa gestion future, cédât sa place au général cher à M. Canalejas. Ceci, je le répète, est profondément décourageant et, sans vouloir jouer au prophète, chacun sera d'accord que tant que subsisteront de tels procédés, il sera vain d'attendre quoi que ce soit de bien et de bon. Il va donc sans dire que l'œuvre accomplie par le général Luque, durant son dernier passage au ministère de la guerre, n'a pas pu porter sur des points très essentiels. Trois mois sont une période de temps trop courte pour qu'elle permette d'effectuer une réforme quelconque, surtout si l'on tient compte que, pendant cet intervalle, il a fallu s'occuper à trouver une solution aux nombreux problèmes qu'a provoqués la fin de la campagne de Melilla. L'organisation militaire du pays occupé autour de cette place et les opérations de rapatriement des troupes dont la présence au nord de l'Afrique n'était plus indispensable, ont servi une fois de plus à mettre en relief l'activité et le savoir faire du général Luque. Cet officier a aussi eu à s'occuper d'un malheureux incident provoqué par quelques officiers — la plupart d'entre eux appartenant à la cavalerie — de la garnison de Madrid. Sous le prétexte de signaler certaines injustices commises dans la concession des récompenses motivées par la campagne de Melilla, un journal militaire, *La Correspondencia Militar*, publia une série d'articles où le ministre, pris à partie, était accusé de s'être rendu coupable d'actes de favoritisme. Ces articles agirent sur l'esprit de certains officiers, dont quelques-uns, pour souligner leur approbation à cette campagne de presse, décidèrent de se rendre en groupe et en civil devant les bureaux du journal en question, pour y manifester en faveur du major de cavalerie qui est à la tête de la *Correspondencia Militar*. La manifestation n'eut pas une grande importance, ni par la qualité des manifestants, ni par leur nombre. Le général Luque ne pouvait cependant pas laisser sans sanction un acte pareil : il décréta la mise en disponibilité du général Villar capitaine général de la première région militaire, pour n'avoir pas su prévenir ou éviter toute agitation chez ses subordonnés, et infligea les arrêts de forteresse au major-rédacteur et à trois capitaines, tous quatre appartenant à la cavalerie. Le colonel du régiment des lanciers de la reine se vit également privé de son commandement. Toutes ces mesures prises avec rapidité et énergie suffirent à faire rentrer tout le monde dans les voies de la discipline.

Inutile de vous dire que la fermeté déployée en cette occasion par le ministre de la guerre a été généralement louée, ce qui ne veut cependant pas dire que l'affaire des récompenses décernées n'ait pas donné lieu à bien des critiques. L'opinion générale est que, dans cette occasion, tout n'a pas

été pour le mieux dans le meilleur des mondes possible, mais elle est aussi unanime à reconnaître que le général Luque n'est pour rien dans le mécontentement général actuel. La faute en est à de mauvaises traditions, qui se sont conservées dans notre armée, en vertu desquelles les récompenses doivent pleuvoir sur tous ceux qui se sont battus, même sur ceux qui se sont mal battus. De là l'étrange coutume de donner une, deux, trois fois la même décoration à la même personne. Dans toutes les armées du monde, quand un officier est en possession d'une décoration de certaine classe et qu'il doit être récompensé à nouveau, il ne reçoit plus la même croix, mais on lui accorde un grade, ou il obtient une promotion dans la hiérarchie de l'ordre qu'il possède déjà. Chez nous, les choses se passent différemment. L'ordre rouge du Mérite militaire, destiné à récompenser les services de guerre, se compose de quatre classes : la croix de 1re classe est décernée aux seuls officiers subalternes ; celle de 2e classe, aux majors et aux lieutenants-colonels ; celle de 3e classe, aux colonels ; celle de 4e classe ou grand-croix, aux officiers généraux. De cette façon, vous avez des officiers qui possèdent plusieurs croix de la même classe, d'où résulte une prodigalité qui ne donne pas satisfaction à l'individu et qui nuit à l'importance de la décoration. Celle-ci peut ou non donner droit à une pension. Outre l'ordre rouge du Mérite militaire, nous avons la croix de Marie-Christine, qui concède à l'officier qui la possède le privilège de toucher le traitement du grade immédiatement supérieur, et la croix de Saint Fernand, qui est destinée à récompenser des faits d'armes extraordinaires. Cette pluralité de grâces est une complication dont le moindre des inconvénients est de faire croire à celui qui ne parvient pas à décrocher une ou plusieurs de ces récompenses au cours de la plus petite campagne, qu'il est un incompris, ou tout au moins une victime de l'esprit de favoritisme. J'ai hâte de dire que la crainte des injustices a, jusqu'à certain point, son explication dans la constatation que chacun peut faire de voir toujours largement récompensées certaines personnalités, donc le succès aurait pu être prédit en dehors de toute intervention d'aptitudes personnelles.

La tendance à exagérer les récompenses, surtout à l'égard de quelques privilégiés, est clairement démontrée par le fait que le général Luque et son successeur au ministère de la guerre, le général Aznar, ont dû modifier à plusieurs reprises les tableaux des récompenses dressés par l'état-major de l'armée à Mélilla, pour y avoir remarqué passablement d'exagération, à mettre en particulier sur le compte des propositions faites, en vertu du règlement, par les sous-ordres réunis en conseil aux quartiers généraux. Il faut aussi dire que ces tableaux sont parvenus au ministère avec un retard de plusieurs mois, ce qui a rendu encore plus difficile la tâche ingrate du ministre.

Après ces quelques indications, vous comprendrez sans peine qu'il se

soit manifesté un certain mécontentement tant dans l'armée qu'en dehors d'elle, ce qui justifierait la manifestation dont je vous ai entretenu et le vœu exprimé par quelques-uns de voir réformer la loi d'avancement de telle manière qu'à l'avenir les promotions de grades ne puissent s'effectuer que par ancienneté. Ce dernier point est une absurdité qui nous mènerait directement au règne de la paresse et de la médiocrité; en tous cas, l'avancement concédé exclusivement à l'ancienneté ne nous donnerait, pour les cadres supérieurs, qu'une collection de vieux messieurs qui, par la force de la nature, penseraient plus à leurs rhumatismes qu'aux entreprises hardies, desquelles, dans la guerre, dépend somme toute le succès. Ce qu'il faudrait précisément, ce serait rompre avec l'avancement à l'ancienneté que notre corps d'artillerie s'est volontairement imposé : selon l'entente conclue entre tous ces officiers, lorsque un d'entre eux est récompensé par l'avancement, il refuse sa promotion en grade et reçoit en échange la croix de Marie-Christine. Dans ce brillant corps, il n'y a pas de médiocrité, chacun de ses membres ayant à cœur de perfectionner l'instruction technique qu'il a reçue à l'Académie militaire dont il sort; mais, parmi ses lieutenants-colonels et ses colonels, il n'y a que des vieillards, que leur âge empêche d'arriver au généralat, et celui-ci se voit privé d'un élément d'une très grande valeur, car, je le répète, nos artilleurs, par leur haute culture générale et professionnelle ainsi que par les vertus d'un esprit de camaraderie extrêmement remarquable, constituent dans l'armée une véritable élite.

En résumé : bien coupables sont ceux qui, en cette occasion, ont péché contre l'équité, non seulement par le fait lui-même, mais encore en donnant raison aux défenseurs du principe injuste de l'avancement exclusif à l'ancienneté, du moment qu'est tacitement démontrée la difficulté de faire respecter la justice et reconnaître le droit. En tous cas, cette affaire des récompenses décernées après la campagne de Mélilla peut avoir des suites très graves; pour le moment, on parle déjà, comme première conséquence, de la démission du général Marina.

Revenant aux manifestations qui ont eu lieu devant les bureaux de la *Correspondencia Militar*, je ne dois pas oublier de dire que le général Villar a été remplacé par le général Rios, chef de l'état-major central, et qu'à la tête de cet organe du haut commandement se trouve actuellement le général Gonzalez Parrado.

Ces nominations et la crise ministérielle ont donné lieu à diverses mutations dans les autres commandements militaires : le général Martitegui, ancien ministre de la guerre et capitaine général des îles Canaries, a été nommé au commandement de la IIIe région (Valence), à la tête de laquelle se trouvait le général Aznar, appelé au ministère de la guerre, et le général Martitegui a eu, comme successeur, le général Molins.

Les généraux Weyler et Polavieja ont été promus capitaines généraux

(maréchaux). Aux termes de la loi constitutive de l'armée, le nombre des capitaines généraux ne peut pas être supérieur à quatre; comme il n'y en avait en ce moment que deux, le gouvernement a pensé pouvoir élever à la plus haute hiérarchie militaire ces deux généraux, dont les états de service sont pleins d'actions d'éclat. Cette fois-ci le général Luque n'a pas eu d'inconvénient à faire ces deux propositions d'avancement, persuadé qu'il était que les objections par lui soulevées à cet égard, lors de son passage antérieur au ministère de la guerre, n'avaient plus de raison d'être. Les succès de nos soldats dans la dernière campagne permettaient d'accorder à l'armée la satisfaction de voir deux de ses plus illustres vétérans au pinacle des honneurs, comme digne couronnement d'une brillante carrière, toute consacrée à défendre les intérêts de leur pays.

Malgré sa promotion, le général Weyler a conservé son commandement de la IVe région militaire (Barcelone), commandement qu'il avait pris après les troubles survenus dans la capitale de la Catalogne en juillet de l'année passée et pendant lesquels le général Santiago, capitaine général de la dite région à ce moment-là, ne donna pas pleine satisfaction à son gouvernement.

Le général Polavieja a quitté la présidence du Conseil supérieur de la guerre et de la marine (haute Cour de justice militaire) et reste à disposition du gouvernement, situation dans laquelle se trouvent également les maréchaux Lopez Dominguez et Primo di Rivera. C'est le général Suarez Valdès qui a pris la succession du marquis de Polavieja.

* * *

Je vous ai déjà dit que M. Canalejas, président du Conseil des ministres, a donné le portefeuille de la guerre au général Aznar. Celui-ci sort de l'infanterie ; il a successivement commandé les régions VIII et III et, pendant plusieurs années, il a siégé à la Chambre, ce qui explique qu'il soit plus connu comme parlementaire que comme militaire d'action. Par le fait même d'avoir longtemps collaboré aux travaux législatifs et d'être très souvent intervenu dans les discussions d'affaires concernant l'armée, chacun s'attendait à le trouver amplement documenté sur les nécessités de nos institutions militaires et en possession d'idées réformatrices nettes et bien arrêtées. Malheureusement il a fallu en rabattre. Il est vrai qu'aussitôt en possession de son département, il a bien parlé du service obligatoire, de la construction de casernes, de l'instruction des troupes; mais somme toute, ces manifestations n'ont été qu'une série de lieux communs. Du reste, le général Aznar lui-même a déclaré aux journalistes qui l'interrogeaient sur ses projets, que, pour le moment, il n'en avait aucun et qu'il devait avant tout se mettre au courant de ses fonctions. Aussi n'est-il pas étonnant que je n'aie rien à vous dire de sa gestion, jusqu'à ce jour. Ce qu'il y aurait tout au plus

à mettre à son compte arrive à la date où je vous écris cette correspondance : c'est un arrêté du nouveau ministre de la guerre, aux termes duquel une très jolie médaille a été créée pour être distribuée à ceux qui ont pris part à la campagne de Mélilla; cette médaille est en argent pour les officiers, et en bronze pour les hommes de troupe, et elle se portera suspendue à un ruban de couleur orange.

J'espère, dans ma prochaine chronique, pouvoir vous communiquer plus de détails sur l'activité du général Aznar.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

La situation du ministre de la guerre. — La discussion du budget. — L'aérostation et l'aviation dans l'armée.

L'an dernier, lorsque le général Brun a recueilli la succession du général Picquart, je n'ai pas caché les craintes que m'inspiraient les défauts de son caractère et de son tempérament. Je disais (pages 692 et 693) que je ne le croyais pas l'homme de la situation, malgré ses très éminentes qualités. Mais j'ajoutais que je voulais espérer qu'il deviendrait égal à sa tâche, et qu'il trouverait l'audace nécessaire à l'œuvre de réorganisation de notre armée. Ce mot d'audace, que j'employais il y a huit ou neuf mois, je le retrouve dans les paroles que le général Langlois a prononcées le 31 mars au Sénat, et que je demande à citer ici :

Ce que certains ministres ont pu faire, il faut absolument le réaliser aujourd'hui. Il faut absolument que le ministre de la guerre, soutenu par la confiance du Gouvernement, par la confiance du Parlement, par la confiance de la nation entière, nous aide à sortir de cette situation.

Mes amis et moi, nous ne demandons qu'à lui donner cette confiance, sûrs que sa haute et incontestable intelligence saura comprendre enfin que tous les progrès doivent trouver leur application à l'art de la guerre. Nous lui demandons, avec une insistance particulière, d'adapter aux besoins de l'armée, le plus rapidement possible, toute les découvertes de nos officiers, de nos industriels et de nos savants.

Nous lui demandons instamment d'apporter à cette tâche, — qu'heureusement son âge lui permet de mener à bout — non seulement la prudence, la pondération qui sont utiles, mais aussi une activité inlassable, une foi ardente dans le succès, et, je dirai plus : de l'audace. Car, dans le temps présent, l'audace est aussi nécessaire dans la préparation que dans l'exécution même de la guerre.

En effet, dans les temps où les progrès sont lents et insignifiants, au moment, par exemple où l'on met plus d'un siècle pour passer du fusil à pierre au fusil à piston, un retard de quelques années n'a aucune importance. Mais au-

jourd'hui que les progrès marchent avec une rapidité vertigineuse, un retard, si faible qu'il soit, peut avoir des conséquences fatales.

Il est aisé de voir que le général Langlois pense exactement comme moi, sauf qu'il applique à l'outillage ce que je disais des institutions, celles-ci me paraissant plus importantes que l'armement, le moral me paraissant plus urgent à améliorer que le matériel. Mais on comprend que, reconnaissant au ministre de la prudence et de la pondération, ainsi qu'une haute intelligence, nous savons que son activité n'est pas inlassable, que sa foi n'est pas ardente, et qu'il manque d'audace. Il est sceptique et paresseux. Il est autre chose encore.

En particulier, il est mal portant. Une petite attaque, qu'il a eue il y a cinq mois, a contribué à diminuer son ardeur et sa confiance, si possible. La crise n'a pourtant pas été violente. Elle a été si légère qu'on a pu la cacher, le chef du cabinet ayant pris sur lui de faire toute la besogne. Il en a été récompensé, comme on sait, par une exécution publique. Encore le général Brun voulait-il frapper son subordonné avec rigueur et le relever de tous ses emplois, sur la sommation d'hommes politiques. pour des faits dont la réalité est controuvée.

Son attitude, en cette circonstance, a produit une impression pénible. Ceux mêmes qui la lui avaient imposée ne lui ont pas pardonné d'avoir subi à tel point leur volonté. Il n'est pas agréable de faire plier quelqu'un qui ne résiste pas et de sentir qu'on enfonce des portes tout ouvertes. Le Parlement sur lequel le général Brun pouvait prendre, grâce à ses qualités particulières, un ascendant considérable, lui est devenu brusquement hostile. Ses ennemis ne lui ont pas pardonné son indifférence sceptique, et ses amis ont compris que son appui était pour eux comme s'il n'était pas. A la Chambre et au Sénat, il a été à plusieurs reprises sur le point d'être l'objet d'un vote écrasant. Il a fallu que, soit à la tribune, soit dans les couloirs, on fît valoir son état de dépression physique ou les inconvénients d'une crise dans le cabinet à la veille des élections. Il a fallu que le président du Conseil agît publiquement ou d'une façon occulte pour écarter ce danger.

Danger au point de vue politique, s'entend. Car, au point de vue militaire, au contraire, il y a danger à maintenir à la tête de l'armée un homme qui s'est aussi complétement discrédité.

Aussi bien en a-t-il conscience. Il ne cache à personne qu'il rendrait volontiers son portefeuille. Il n'aspire plus qu'à un poste de tout repos, qui est le gouvernement militaire de Paris. Le prochain départ du général Dalstein va rendre la place disponible. On n'attend donc que la consultation nationale de ce mois-ci pour rendre notre ministre à ses loisirs.

Déjà, et depuis assez longtemps, même, on se préoccupe de sa succession. Beaucoup de noms sont mis en avant; beaucoup s'y mettent ou ne

demandent qu'à s'y mettre. Dans tous ceux qu'on cite, je ne vois guère celui de « l'homme de la situation », de qui je parlais tout à l'heure.

* * *

C'est sur la question de l'aérostation que le Sénat a failli mettre le général Brun en échec. On lui a reproché l'état de notre flotte aérienne. Elle est inexistante, ou presque. Et il ne fait rien — ou presque — pour la créer ou la compléter. Il n'a pas une foi ardente dans l'utilité des ballons. Moi non plus, d'ailleurs, et j'aurais mauvaise grâce à lui en faire un crime.

Je crois qu'il serait bon pour nous d'avoir des ballons, mais que nous pouvons nous en passer. Et j'en dirai autant des unités cyclistes. Autant, des cuisines roulantes. Autant, des canons de cavalerie. Etc. Rien de tout cela ne me paraît inutile. Rien de tout cela ne me paraît indispensable. Mais ce qui est indispensable, c'est qu'on fasse quelque chose. Or, il semble évident que le général Brun ne fait rien, qu'il veut ne rien faire. C'est là le fond du réquisitoire modéré, mais énergique, que le général Langlois a lancé contre lui, et de la péroraison duquel je détache ce passage, qui en est le résumé :

Je ne veux pas dramatiser le débat ; ce n'est pas dans mon caractère. Je sais bien que notre armée, malgré les imperfections de son outillage, peut vaincre. Mais il n'est pas douteux cependant que, si elle est mal renseignée par des moyens d'investigation insuffisants ; si elle est mal éclairée par une cavalerie dont l'infériorité numérique n'est pas compensée par l'appui d'une infanterie mobile capable de la suivre, par l'appui d'un canon extrêmement léger, puissant et protégé ; si notre fantassin se traîne péniblement sur les routes et à travers champs, étouffé par les courroies qui lui compriment la poitrine, ce qui diminue l'effort dont il est capable ; si nos troupes ne sont pas, avec leur armement à tir rapide, très abondamment ravitaillées par l'organisation de puissants parcs à traction mécanique ; si, enfin, nos réserves d'infanterie sont hors d'état de se porter d'un point du champ de bataille à l'autre, faute de moyens rapides de communication — qui existent pourtant, — il n'est pas douteux, dis-je, que dans ces conditions, si notre armée peut vaincre, elle achètera très cher la victoire.

Elle la payera au prix de sacrifices humains douloureux ; elle la payera au prix de flots de sang versés inutilement.

Mais ce sang inutilement versé, c'est le sang de nos compatriotes, de nos frères, de nos propres enfants, ne l'oublions pas ! Et d'ailleurs, notre nation, avec sa natalité décroissante, ne peut compenser le nombre qui lui manque que par la perfection de son outillage.

Par conséquent, nous n'avons pas le droit de rester à cet égard à la remorque des autres nations ; nous avons le devoir impérieux de les précéder, de les devancer, de les devancer toujours. Et nous le pouvons ! Nous le pouvons car la France a toujours été la source de toutes les sciences, le berceau de toutes les découvertes, de tous les progrès, dans toutes les branches de l'activité humaine.

Je répète, de mon côté, que j'attache plus de prix aux questions de moral qu'aux questions de matériel. Assurément il faut des armes. Mais les qualités personnelles des hommes qui manient ces armes, et la mise en œuvre de ces hommes par une bonne organisation, importent davantage encore. Qui sait de quoi seront capables les dirigeables et les aéroplanes ? On va nous disant que l'avenir est à eux. Mais qu'en sait-on au juste ? Rappelez-vous les prédictions d'un Marmont — ce n'était pas, comme on dit, le premier venu, — au sujet des fusées à la Congrêve, dont il annonçait que ce serait l'*ultima ratio* des guerres à venir. Et songez à ce qu'elles sont devenues, à l'oubli dans lequel elles sont tombées. Les inventeurs ont une telle complaisance pour leurs idées, et leur conviction est si persuasive, qu'il n'est pas surprenant qu'ils arrivent à « emballer » les profanes ! Comment résister à leur enthousiasme ?...

C'est ce que je pensais en parcourant le livre sur l'*Aviation militaire* que vient de publier C. Ader, chez Berger-Levrault. La lecture m'en a rempli d'une mélancolie poignante. Le brave inventeur annonce que son engin aura raison de toutes les armes connues.

Admettons dans une nouvelle guerre, dit-il, un million d'hommes en présence, de part et d'autre, chiffre qui menace plutôt d'être dépassé. Les « avions de ligne » victorieux voleront sur les lignes adverses, y répandront de menues grenades ou des flèches, et les obligeront ainsi à se débander. La cavalerie ennemie non plus ne résistera pas à ces grenades aériennes. Et l'artillerie, rendue muette, se trouvera embarrassée de ses pièces sans affût. Finalement, tout l'armement de l'adversaire sera anéanti : fusils, sabres et canons !

On sourirait volontiers, si un souvenir attristant ne remontait à l'esprit. Le premier oiseau volant d'Ader, l'*Eole*, commencé en 1882, a pris son essor le 9 octobre 1890 dans un parc privé. L'année suivante, au plateau de Satory, il s'envola de nouveau sur un parcours d'une centaine de mètres.

M. de Freycinet, alors président du Conseil et ministre de la guerre, désira voir l'*Eole* ; il vint l'examiner accompagné du général Mensier, directeur de la 4e direction (génie), le 17 octobre 1891, dans le pavillon de la Ville de Paris, où l'appareil était installé. M. de Freycinet décida de faire continuer les essais par le département de la guerre pour la défense nationale.

Ce fut le premier pas de l'aviation militaire.

On ne peut dire qu'on avait affaire à un incompétent. M. de Freycinet est un savant, un ingénieur, un technicien. Et ce n'est pas un naïf. Il crut en l'avenir de l'aviation, en quoi on ne saurait prétendre qu'il ait eu tort, puisque les événements devaient lui donner raison. N'empêche que l'accident survenu à l'*Avion* coupa court à tous les essais. M. Ader, le 14 octobre 1897, pilotait sa « chauve-souris ». Bien que le temps fût mauvais et que le vent soufflât en tempête, il voulut profiter d'une accalmie pour sortir, le

général Mensier était présent, et pour renouveler la tentative qu'il avait faite avec succès l'avant-veille.

L'*Avion* venait de quitter le sol, dit-il, lorsque le vent reprit très fort et nous porta hors de la piste. Instinctivement, nous arrêtames la force motrice ; un malheureux atterrissage eut lieu aussitôt sur un terrain très rugueux, après une envolée de 300 mètres.

L'appareil fut brisé. Brisés furent aussi les beaux projets de l'inventeur. Il avait conçu tout un plan : école d'aviation et d'avionnerie (*sic !*), arsenal de construction, établissement d'une stratégie et d'une tactique de l'air, création d'une armée aérienne aviatrice. Malgré le désastre, il conserva la foi. L'importance de la nouvelle arme s'accroîtra tellement vite, écrivait-il en 1900 (il y a dix ans !) qu'elle nécessitera un département spécial et que la création d'un « ministère de l'aviation militaire » s'imposera.

Rêves naïfs, mais de la réalisation desquels on semble se rapprocher aujourd'hui. Rêves qui ne sont guère plus naïfs que ceux auxquels l'emploi des aéronats donne naissance. Montaigne eût dit: « Qui sait ? » et Rabelais: « Peut-être ! »

CHRONIQUE SCANDINAVE

(*De notre correspondant particulier*).

Nouvelle organisation de l'armée norvégienne. — L'avancement des sous-officiers. — Les écoles de sous-officiers. — Les grandes manœuvres suédoises ; troupes techniques ; parcs aéronautiques. — La grève générale.

Je suis heureux de pouvoir vous dire que le Storting norvégien vient de voter, dans sa dernière session, la nouvelle organisation militaire. J'ai déjà, à plusieurs reprises, traité devant vous du but de cette réorganisation et de ses principes fondamentaux; je me bornerai donc, cette fois-ci, à en esquisser les grands traits.

D'après la nouvelle loi, la durée du service militaire, jusqu'ici de 18 ans, sera de 20 ans, dont 12 dans l'élite (armée de campagne) et 8 dans la landwehr (armée territoriale). A part ce changement, rien n'est modifié, ni dans le recrutement, ni dans l'instruction des troupes.

L'armée de campagne est formée de deux fractions distinctes ; d'une part, l'armée de campagne proprement dite, composée des cinq brigades méridionales, et de l'autre les troupes de la Tromsö Stift. Cette distinction est motivée par la nature du pays, qui exige une organisation spéciale pour les troupes du nord. De plus, il faut noter que la province de Tromsö est à peu près isolée de la Norvège méridionale ; sur une distance de 500 km., la seule voie de communication est par mer, le long de la côte; elle serait donc aisément coupée par une escadre ennemie. C'est pour cela qu'il a fallu

donner aux troupes de la province de Tromsö une organisation indépendante qui leur permette de se défendre, dans leur position isolée, pendant une guerre entière.

Chacune des cinq brigades de l'armée méridionale sera combinée et comprendra, sur pied de guerre, 2 à 3 régiments d'infanterie, 1 compagnie de skieurs-cyclistes, 1 compagnie de mitrailleurs d'infanterie, 1 régiment de cavalerie composé de 3-4 escadrons, une compagnie de mitrailleurs à cheval, 1 bataillon d'artillerie de 4-5 batteries (l'une des brigades aura 1 régiment d'artillerie de 9 batteries), 1 compagnie de pionniers, 1 compagnie de télégraphistes, 1 compagnie de brancardiers, 4 ou 5 ambulances, 1 compagnie du train, des colonnes de munition, des unités d'intendance, etc. Au total, l'armée de campagne méridionale comptera :

42 bataillons d'infanterie :
10 compagnies de mitrailleurs (dont 5 à cheval) ;
5 » de skieurs-cyclistes ;
16 escadrons ;
27 batteries de campagne ;
4 » de montagne ;
7 » lourdes, dites de position ;
5 compagnies de pionniers ;
5 » de télégraphistes ;
2 » de pontonniers ;
5 » du train ;
5 » brancardiers ;
23 ambulances.

Quant à la Tromsö Stift, elle ne possédait jusqu'ici que de faibles troupes territoriales, médiocrement instruites, dont les miliciens n'avaient fait qu'une école de recrues. Le service militaire, il convient de le remarquer, n'a été introduit dans cette contrée qu'en 1897, une fois que l'on put former 8 compagnies d'infanterie. Peu à peu ce nombre fut porté à 14 ; elles étaient formées en 3 bataillons territoriaux.

D'après la nouvelle loi, les troupes de la Finmark, partie septentrionale de la Tromsö Stift, conserveront seules ce caractère territorial ; les soldats des vingt classes d'âge y formeront un bataillon local de 4 compagnies et 2 sections de mitrailleurs ; l'instruction de ces miliciens sera limitée, comme auparavant, à une école de recrues de 72 jours.

A part cela, l'organisation des troupes de la province de Tromsö sera désormais basée sur les mêmes principes que celle des troupes méridionales ; mais, tandis que la réorganisation de ces dernières sera terminée en 1911, celle des troupes de Tromsö n'aboutira que dans un délai encore indéterminé. Le plan d'organisation spécial à cette partie du royaume prévoit la formation d'une brigade d'élite combinée et de troupes de landwehr ; la bri-

gade aura 3 régiments d'infanterie à 3 bataillons et 1 compagnie de mitrailleurs chacun, 2 batteries de montagne, 1 compagnie de pionniers, 1 de télégraphistes, 1 de brancardiers et 1 de train. En 1911, 6 bataillons, 3 compagnies de mitrailleurs et les états-majors des régiments d'infanterie seront constitués ; l'organisation des unités spéciales commencera cette année. Alors que les troupes du sud feront quatre cours de répétition, les miliciens de la province de Tromsö ne seront astreints qu'à deux.

La landwehr comprendra 84 compagnies d'infanterie, formant 16 bataillons, dans la Norvège méridionale, et 18 compagnies, groupées en 3 bataillons, dans la Tromsö Stift. Dans les armes spéciales, on constituera des escadrons, batteries, etc., dans la mesure du matériel et des chevaux disponibles. Les unités de landwehr seront formées pour 1911, sauf dans la province de Tromsö où elles seront constituées au fur et à mesure du passage des miliciens des compagnies territoriales actuelles en landwehr.

En temps de paix, la plupart des troupes montées resteront attachées aux trois brigades qui se recrutent dans les districts les moins montagneux, parce que ce n'est que dans ces derniers que l'on peut trouver les chevaux nécessaires. Au moment de la mobilisation, alors, les unités de cavalerie, artillerie, etc., qui appartiennent aux autres brigades rejoindront leurs corps respectifs. C'est là un des points faibles de la nouvelle organisation, car les chefs de brigade ne peuvent ainsi diriger eux-mêmes l'instruction de toutes les troupes qu'ils auront à commander en temps de guerre. On a cependant dû s'y résoudre, après avoir constaté l'impossibilité d'instruire efficacement les troupes montées dans les provinces montagneuses de la côte occidentale.

Voyons un peu, maintenant, l'organisation des corps de troupes. Le régiment d'infanterie, nous l'avons dit déjà, est formé de 3 bataillons ; un bataillon de landwehr lui est en outre attaché. Le chef de régiment est colonel ; les bataillons sont commandés par des lieutenants-colonels ou des commandants.

Une compagnie d'élite comprend :

1 capitaine, 1 lieutenant, 6 sous-officiers, 1 clairon (cadres permanents).

1 sous-lieutenant, 2 sous-officiers, 14 caporaux, 2 clairons, 229 soldats (milices).

Quant à la landwehr, ses cadres ont été complètement réorganisés après les expériences faites en 1905, lors de la mobilisation causée par la crise politique de la monarchie double. Jusqu'ici, le personnel et le matériel du landsturm actuel — la landwehr de l'avenir — ont été, en temps de paix, sous la direction et la surveillance d'officiers et de sous-officiers retraités ; les officiers de milices, désignés comme chefs d'unité, n'entraient en fonction qu'en cas de mobilisation. Dorénavant, les officiers chargés de cette mission auront, dès le temps de paix, à administrer leurs unités et seront responsables de leur préparation à la guerre ; ces commandants sont choisis

parmi les officiers permanents ou de milices, ou encore parmi les sous-officiers dignes de cet avancement. A part ces chefs d'unités, la landwehr n'aura que des cadres de milices; les frais annuels résultant pour elle des mesures de la nouvelle loi n'en monteront pas moins à 250 000 francs, au lieu de 75 000 fr. dans l'exercice de 1909.

Les cadres des compagnies de skieurs-cyclistes sont organisés comme ceux des compagnies d'infanterie; mais le nombre des soldats ne dépasse pas 100 par compagnie. Les cours de répétition de ces unités ont lieu alternativement en été et en hiver. En campagne, elles seront attachées au régiment de cavalerie de leur brigade. La compagnie de mitrailleurs d'infanterie comptera 2 officiers, 4 sous-officiers, 25 hommes et 4 mitrailleuses, transportées avec leur matériel sur des chars à un cheval; l'équipement de la troupe sera celui du fantassin.

Jusqu'à présent, la mobilisation de la cavalerie norvégienne a été sérieusement compromise par le manque de chevaux dressés : des 16 escadrons, 10 ou 12 seulement auraient pu servir, en temps de guerre, comme troupes montées. La nouvelle loi modifie cette situation anormale; désormais, nos 16 escadrons à 130 sabres seront prêts; on leur a adjoint 5 compagnies de mitrailleurs à 4 mitrailleuses chacune. Les cadres des unités montées sont à peu près identiques à ceux des unités d'infanterie; le matériel des mitrailleuses est porté par des chevaux de bât; les hommes de ces compagnies sont montés.

Sur pied de paix, la cavalerie formera trois régiments, dont un de 4 escadrons et une compagnie de mitrailleurs, et deux de 6 escadrons et 2 compagnies de mitrailleurs. Ces deux derniers régiments seront scindés, en temps de guerre, en deux subdivisions de 3 escadrons et 1 compagnie de mitrailleurs chacune. Les cinq brigades auront ainsi, en campagne, chacune une subdivision de cavalerie. Des écoles de cavalerie, fortes de deux escadrons, serviront à l'instruction des cadres et des ordonnances.

L'artillerie comprendra, sur pied de paix, 3 régiments de campagne, 3 batteries de montagne et 1 bataillon de position (artillerie lourde). En temps de guerre, les trois batteries de montagne seront doublées; elles seront à 4 pièces; deux d'entre elles sont affectées à la Tromsö Stift. Leur matériel actuel, vieilli, sera vraisemblablement renouvelé sous peu; il faut espérer que cette artillerie spéciale, si bien adaptée au terrain norvégien, sera développée en proportion de son importance, notamment dans la province de Tromsö, où le manque de voies de communication, en rendant impossible l'emploi d'une autre artillerie, engagera à multiplier les batteries de montagne parallèlement à l'augmentation des unités d'infanterie.

L'artillerie de position comptera, en temps de paix, 4 compagnies qui formeront, en temps de guerre, 8 batteries lourdes de 4 pièces, canons de 10,5 cm., ou obusiers de 12 cm.

Le régiment d'artillerie de campagne comprendra 9 batteries de 4 canons, formées en 2 groupes. Les attelages de première ligne sont seuls prêts sur le pied de paix ; en cas de mobilisation, les autres chevaux nécessaires, notamment pour l'artillerie de position et pour le surplus de l'artillerie de campagne, seront réquisitionnés.

La réorganisation n'influence pas sérieusement l'artillerie de forteresse ; elle compte actuellement 19 compagnies de canonniers, 5 compagnies de mineurs et un certain nombre de sections de signaleurs.

L'effectif des unités techniques a été porté de 10 à 14, savoir :

6 compagnies de pionniers, 6 compagnies de télégraphistes et 2 compagnies de pontonniers.

On n'a introduit ni la télégraphie sans fil, ni le service d'aérostation ; les frais qu'entraîne la réorganisation sont si considérables que l'on a dû se borner aux formations strictement nécessaires. Sous l'empire du nouveau système, le budget annuel de l'armée est évalué à 20 800 000 fr. ; pour 1909 il n'est que de 19 millions.

La mobilisation pourra mettre sur pied : élite . . . 80,000 hommes,
landwehr . . 35,000 »
Au total . . 115,000 hommes.

Jusqu'à présent l'effectif total était de 95 000 hommes.

* * *

J'ai mentionné naguère la jalousie des sous-officiers norvégiens envers les officiers de réserve et leurs efforts pour que le rang d'officier leur soit accessible. Aujourd'hui, les sous-officiers suédois élèvent des prétentions semblables, que le Riksdag a favorablement accueillies. Ces mouvements s'expliquent tous deux par la position spéciale qu'ont dans nos deux armées scandinaves les sous-officiers de carrière. Elle contraste fortement avec celle des cadres subalternes des armées permanentes; bien que la situation des sous-officiers ne soit pas absolument identique dans l'armée suédoise et dans l'armée norvégienne, leur instruction, leur avancement et leur genre de service n'accusent, en fait, que des différences insignifiantes ; c'est pourquoi je crois pouvoir traiter simultanément des uns et des autres.

Les sous-officiers scandinaves ont fait du service leur métier. Ils entrent à l'armée entre 17 et 20 ans comme volontaires, sont formés dans des écoles militaires et ne quittent les drapeaux qu'en atteignant l'âge de retraite. Par suite de la bonne instruction qu'ils reçoivent et de leurs longs états de service, ils ont une situation respectée tant sous l'uniforme que dans la vie civile. Le déficit à peu près permanent en officiers les appelait autrefois à remplir régulièrement les fonctions de chefs de section ; il était quelquefois même nécessaire de les utiliser comme commandants en second des compagnies ou des unités correspondantes.

L'introduction des officiers de réserve a modifié leur situation; ils ont dû considérer comme leurs supérieurs des jeunes gens d'une certaine éducation, il est vrai, mais possédant une instruction militaire souvent moindre que la leur. Telle a été l'origine du mécontentement. Si l'on y ajoute le fait que, dans les administrations civiles, l'évolution démocratique a récemment donné aux employés subalternes des chances d'avancement jusqu'alors inconnues, on comprendra que les sous-officiers ambitionnent toujours plus vivement de pouvoir atteindre aux épaulettes d'officier. Le fait, d'ailleurs, aurait des précédents; tant en Suède qu'en Norvège, les chefs des musiques régimentaires, qui ont le grade de sous-lieutenant, sont choisis parmi les sous-officiers musiciens, et en Suède les adjudants sous-officiers montés sont nommés sous-lieutenants honoraires en quittant le service à la limite d'âge.

Le vœu des sous-officiers est, en général, reconnu juste et légitime; le tout est de trouver une solution qui ne compromette pas le recrutement, jusqu'ici satisfaisant, et l'homogénéité du corps des officiers permanents; la question a été sérieusement discutée en Suède et en Norvège, ces dernières années. Le Riksdag suédois vient d'en délibérer sans cependant parvenir à une solution favorable; néanmoins, la discussion a contribué à éclaircir le problème et a donné aux députés suédois l'occasion d'exprimer l'opinion générale. Il est certain qu'il y a, dans l'administration militaire et surtout dans l'intendance, des emplois tout de routine, occupés actuellement par des officiers et qui pourraient tout aussi bien être remplis par des sous-officiers méritants. De même, beaucoup de ces derniers seraient aussi capables que des officiers de réserve de commander une section ou même une unité plus forte. Mais le remplacement de tous les officiers de réserve par des sous-officiers permanents entraînerait des dépenses considérables sans présenter des avantages correspondants. D'ailleurs, il faut noter qu'en moyenne les officiers de réserve remplissent leurs fonctions d'une façon satisfaisante et l'on trouve parmi eux, plus que parmi les sous-officiers, des jeunes gens vraiment aptes au commandement, qui possèdent à un haut degré l'esprit d'initiative et la « Verantwortungsfreudigkeit » si précieuse chez un officier.

On peut dire, en résumé, que l'avancement des sous-officiers ne rencontre aucune résistance sérieuse, pas plus en Suède qu'en Norvège, tant qu'il s'agit de promouvoir ces derniers dans l'administration militaire ou dans la réserve, en sorte que les sous-officiers norvégiens avaient conçu un grand espoir de la réorganisation de l'armée; mais ils ont été péniblement déçus. A vrai dire, la loi nouvelle prévoit bien l'emploi des sous-officiers comme quartiers-maîtres de bataillons et comme chefs de section (un par compagnie, escadron, batterie); elle prescrit aussi qu'un certain nombre de chefs de compagnies de landwehr seroni pris parmi les sous-officiers méritants

de l'élite ; mais le Storting, désirant les voir d'abord à l'essai, n'a pas voulu conférer aux titulaires de ces diverses fonctions le grade si ardemment souhaité. Pourtant, si l'on en juge par l'opinion publique actuelle, les choses s'arrangeront sans doute, d'ici à quelques années, selon les vœux des sous-officiers.

Quant aux officiers permanents, on admet généralement qu'il faut veiller soigneusement à leur recrutement, afin d'assurer à l'armée un corps d'officiers homogène et bien éduqué. Jusqu'à présent ce recrutement a fort bien répondu aux besoins de l'armée, en sorte que le gouvernement n'est pas du tout porté à y introduire des innovations dont les effets ne peuvent être sûrement prévus ; les sous-officiers eux-mêmes, d'ailleurs, ne portent pas si haut leurs regards et leurs aspirations.

* * *

Je disais tout à l'heure que les sous-officiers scandinaves entrent à l'armée comme volontaires et passent d'abord par des écoles; le nombre des élèves admis dans ces écoles dépasse de beaucoup ce qui est nécessaire au recrutement des sous-officiers permanents; l'armée suédoise, par exemple, comprend 15 300 volontaires, caporaux et soldats permanents, et seulement 1800 sous-officiers ; en Norvège, le 10 à 20 % seulement des élèves peuvent obtenir le brevet de sous-officiers. En Norvège, la cause de cette organisation doit être recherchée dans le fait que ces écoles de sous-officiers, qui constituent les seules unités permanentes, sont très importantes comme compagnies d'instruction et d'expériences. En Suède, on a cru nécessaire d'avoir un cadre permanent de caporaux et soldats entraînés pour assurer la valeur des unités formées à la mobilisation.

Pour maintenir ces cadres au complet, on a dû offrir aux volontaires quelques avantages en plus des chances assez vagues d'être promus sous-officiers permanents; en Suède, ils touchent une solde annuelle assez considérable outre leur entretien ; elle va de 350 francs au simple soldat jusqu'à 750 fr. au caporal qui a passé l'examen de sous-officier. En général, on arrive à la solde maximale au bout de 3 ans de service. Néanmoins, l'attrait de cette rétribution n'a pas suffi à attirer le nombre de jeunes gens nécessaires. J'ai eu naguère l'occasion de vous parler des efforts faits par l'administration suédoise pour combler les vides ; ils ont porté principalement sur l'amélioration des écoles militaires. Les cours régimentaires que je vous mentionnais dans ma chronique de septembre 1908 ont eu un véritable succès ; à partir de 1910, ils ont été organisés d'une manière permanente. L'enseignement, d'un caractère essentiellement pratique, tend à préparer les volontaires aux emplois subalternes, soit de l'administration officielle, soit des entreprises privées.

En Norvège, les élèves sous-officiers ne touchent pour toute solde que

les vingt centimes quotidiennement alloués aux soldats de milices ; et cependant, jusqu'à ces dernières années, leur nombre a été plus que suffisant; cela tenait à ce que l'enseignement reçu dans les écoles militaires jouissait d'une grande considération et assurait aux élèves qui rentraient dans la vie civile des positions très enviables. D'autre part, les paysans envoyaient très volontiers leurs fils dans ces écoles pour les y faire profiter d'une instruction plus complète que celle reçue dans les écoles primaires.

Ces dernières années, par contre, les écoles militaires ont eu à supporter la concurrence d'un nombre toujours plus croissant d'écoles d'agriculture ou techniques, professionnelles ou de perfectionnement, et elles en ont pâti. Le recrutement a été, du fait de ces établissements spéciaux, moindre en qualité comme en quantité. En outre, la nouvelle loi militaire, qui diminue notablement le nombre des sous-officiers permanents, restreindra d'autant les perspectives de promotion des élèves; il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les écoles de sous-officiers ne se soient plus maintenues à effectif complet.

Le Département militaire norvégien s'est efforcé d'assurer à l'avenir un recrutement plus régulier et d'en relever la qualité. Il a fait rédiger par une commission spéciale un projet de réorganisation de ces écoles ; l'enseignement théorique serait augmenté aux dépens de l'instruction militaire proprement dite, de façon que l'examen de sous-officier correspondît à l'examen final des écoles intermédiaires. Ainsi remaniées, les écoles militaires donneraient accès aux gymnases, aux écoles polytechniques, aux académies de commerce et aux hautes écoles d'agriculture : en un mot, on a l'intention, en mettant à la portée des élèves les moyens d'instruction supérieure, d'attirer de nouveau vers les écoles militaires les jeunes gens doués d'une certaine ambition et d'assurer aux sous-officiers la position sociale considérée qu'ils étaient en train de perdre.

* * *

En 1909, les grandes manœuvres suédoises ont eu lieu dans la province de Angermanland, à quelque 400 km. au nord de Stockholm. La nature y est déjà septentrionale ; le terrain ondulé est couvert de vastes forêts de pins et de sapins ; de larges fleuves et des marais étendus entravent considérablement les mouvements des troupes. En dehors des « Thalwegs » principaux, qui sont eux-mêmes peu habités, le réseau de routes est très peu développé ; les quelques voies existantes sont d'étroits chemins gravelés, horriblement accidentés. Dans ce terrain, les opérations ont été limitées aux points où les fleuves sont traversés par la grande route et le chemin de fer, seules lignes de communication, sur une distance de plus de 700 km., entre la Suède centrale et la frontière russe. L'attention des chefs de partis fut forcément concentrée sur le service de liaison et sur les moyens de fran-

chir le formidable obstacle des grands fleuves. Ce sont en conséquence les troupes techniques qui ont eu surtout à supporter le poids des manœuvres, et il était d'autant plus intéressant de suivre leurs travaux que les précédentes manœuvres ne leur avaient pas donné d'occasion de se distinguer. Les unités de pionniers et de télégraphistes, presque toutes formées au cours de ces dernières années, ont fait leurs preuves d'une manière très satisfaisante; les travaux de pontage, spécialement, leur ont valu de nombreux lauriers; le clou des manœuvres a été le passage simultané d'un lac, large de 3 km, par la compagnie d'aérostiers et son ballon et par un pont de bateaux. Les nouvelles sections de signaleurs attachées aux unités au combat ont honorablement accompli une tâche difficile; les lacunes constatées peuvent incontestablement être mises au compte de la nouveauté de ce service.

Le nouveau parc aéronautique a naturellement attiré l'attention de tous durant ces manœuvres. Le terrain accidenté et couvert, qui gênait beaucoup les observations, entravait également les reconnaissances de la cavalerie; la compagnie d'aérostiers a, par conséquent, rendu, malgré les difficultés du terrain, d'importants services au parti qui en bénéficiait. Le matériel aéronautique n'a été reçu que l'été dernier et l'organisation de ce service n'a pas encore été fixé. Pour les manœuvres, ce matériel était aux mains d'une compagnie de télégraphistes militaires à qui deux mois d'entraînement avaient suffi pour bien s'acquitter de leur mission nouvelle. Des officiers de l'état-major général assuraient le service d'observation. Le matériel aéronautique a été livré par la maison allemande Readinger; il comprend deux ballons, dont un reste en réserve, des récipients pour 100 m³ de gaz, des voitures de transport, de manœuvres, etc., au total dix voitures attelées à quatre chevaux. Le ballon s'est montré excellent; il a servi pendant toute la semaine de manœuvres et a été transporté dans toutes sortes de terrains, le plus souvent à l'avant-garde de son parti, sans qu'il ait jamais été nécessaire de le vider et de le regonfler. Par contre, les voitures, de fabrication allemande, étaient trop lourdes pour le terrain; on a souvent dû doubler les attelages.

En somme, les manœuvres de Angermanland ont à nouveau montré la nécessité de doter les troupes, qui doivent manœuvrer dans cette partie du pays, d'un matériel roulant spécial et léger, adapté à ce terrain boisé et à ces chemins peu carrossables. Grâce à un crédit voté l'année dernière, on a déjà commencé une série d'essais avec des véhicules à faible écartement qui répondront mieux, espère-t-on, aux exigences du sol de cette province.

* * *

Je ne peux pas terminer cette chronique sans dire quelques mots de la grève générale qui s'est déroulée, en Suède, pendant les mois d'août et de septembre 1909. Mes lecteurs suisses en ont probablement lu dans les jour-

naux le récit; un demi-million d'ouvriers chômaient. Les socialistes ont tenté de grands efforts pour obtenir des employés des chemins de fer, des postes et des télégraphes leur adhésion à la grève. La situation relativement favorable de ces derniers, unie à leur sentiment du devoir et à la fermeté du ministère, a fait échouer ces menées; mais la situation intérieure n'en semblait pas moins dangereuse, ou tout au moins difficile. Le ministère a en conséquence cru devoir faire surveiller tous les points de communication et détacher des troupes dans les villes principales et dans les centres industriels. Presque tous les régiments ont eu à fournir de forts détachements de surveillance que le manque de volontaires a contraint à former à peu près exclusivement de milices. Il est arrivé que des soldats, convoqués pour un cours de répétition, ont dû surveiller les agissements de leurs camarades grévistes. Je suis heureux de pouvoir affirmer qu'ils se sont tirés à leur honneur de cette épreuve de discipline : il faut, d'ailleurs, reconnaître que la conduite des grévistes a en général été très correcte, en sorte que, si l'on fait abstraction de quelques légers désordres, la troupe n'a pas eu à intervenir activement.

INFORMATIONS

SUISSE

Instruction militaire préparatoire. — La récente ordonnance du Conseil fédéral sur l'instruction militaire préparatoire[1] semble devoir stimuler, dans la Suisse romande, l'initiative de nos officiers et sous-officiers et celle de nos jeunes gens, futurs recrutés. Tant mieux! Car, sous ce rapport, nos cantons welsches sont très en retard sur ceux de la Suisse allemande. Le rapport de gestion du Département militaire fédéral nous apprend qu'en 1910, les sections d'instruction militaire préparatoire avec armes ont réuni environ 10 000 jeunes gens de 17 à 19 ans; sur ce nombre, 400 à peine appartiennent à la Suisse romande.

Comme on sait, l'ordonnance prévoit trois sortes de cours : les *cours sans armes*, consacrés à la gymnastique sans exercices de tir; les *cours de tir*, consacrés à l'enseignement du tir sans la gymnastique; et les *cours avec armes*, où les jeunes gens reçoivent les deux enseignements, celui de la gymnastique et celui du tir.

Ces derniers sont naturellement les plus utiles, puisque seuls ils préparent le plus complètement les jeunes gens à leur école de recrues. Ils sont organisés et dirigés par des officiers et des sous-officiers de bonne volonté.

[1] Ordonnance du 2 novembre 1909. R. M. S. 1910 p. 1040.